

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 avril 2013**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012**

**EAU**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M. PARIS
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2012
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **41 125.57 €**
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **41 125.57 €**

**LE GRAND CLOS**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M. PARIS
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2012
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Déficit de fonctionnement : **570.17 €**
  - Déficit d'investissement à reporter (ligne 001) : **237 326.76 €**

**COMMUNE**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M. PARIS
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2012
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **240 446.04 €**
  - \* affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **104 459.05 €**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

**EAU**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : **116 021.73 €**

Section d'investissement : **174 748.52 €**

**COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : **953 103.05 €**

Section d'investissement : **1 018 570,85 €**

**BUDGET ANNEXE LE GRAND CLOS**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : **283 800.00 €**

Section d'investissement : **237 326.76 €**

## TAUX D'IMPOSITION DE 2012 DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de 2013 des taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation : 14.75 % (soit 11.15 % pour la Commune)
- taxe foncière bâti : 13.42 %
- taxe foncière non bâti : 89.74 % (soit 85.59% pour la Commune)
- CFE 16.73 %

Les taux sont inchangés par rapport à l'année antérieure.

## LISTE DES PARTICIPATIONS AUX DIVERS SYNDICATS

Station des Habères	3 350 €
Alpes du Léman	12 541 €
SYANE	22 023 €
EPIC OT	7 500 €
SIVU Assainissement	29 207 €
Paysalp	2 500 €
<b>Total</b>	<b>77 121 €</b>

## TARIFS

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau (pour mémoire 1.15 € ht le m3).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a renouvelé une partie de la vaisselle du foyer rural pour remplacer le matériel endommagé ou disparu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location du foyer rural.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de locations du foyer rural de la façon suivante :

<b>LOCATION SALLE</b>				
<b>Utilisateur</b>	<b>Petite salle</b>		<b>Bâtiment complet</b>	
	<b>Résident</b>	<b>Non résident</b>	<b>Résident</b>	<b>Non résident</b>
Particulier	80 €	120 €	200 €	250 €
Association pour manifestation non payante	0 €	0 €	0 €	0 €
Association pour manifestation payante	120 €	150 €	180 €	200 €
Majoration	35 € de chauffage du 15 octobre au 15 avril			

<b>LOCATION VAISSELLE ET MATERIEL</b>
<b>VAISSELLE</b>

Set (fourchette+couteau+cuillère à soupe + petite cuillère)	1.20 € / unité
Couverts à service (cuillère + fourchette)	0,50 € / unité
Verre ballon (lot de 12)	2.50 €
Assiette plate ou creuse (lot de 12)	2.50 €
Tasse à café (lot de 24)	2.50 €
Bol à salade ou à gratiner (lot de 24)	2.50 €
Pichet (lot de 5)	1.00 €
Caution	500 €
<b>MATERIEL POUR UTILISATION EXTERIEURE</b>	
Table + 2 bancs champêtres	5.00 € l'ensemble
Table + 2 bancs neufs	10.00 € l'ensemble
Caution	150 €

<b>REPLACEMENT VAISSELLE ENDOMAGEE OU PERDUE</b>	
Couvert ou couvert à service	10.00 €
Verre	1.00 €
Pichet	2.00 €
Tasse à café	1.00 €
Assiette plate	1.00 €
Bol à salade ou à gratiner	1.00 €
Matériel	Coût du remplacement

Ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2013.

Un agent sera chargé de réaliser les états des lieux.

### **70<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - REALISATION D'UN LIVRE**

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'un livre d'histoire du château d'Habère-Lullin est en cours de réalisation. Le manuscrit devrait être remis par l'auteur courant septembre prochain pour une relecture. La mise en vente devrait être envisageable dès novembre 2013. Le prix de vente du livre contiendra une souscription pour la rénovation du monument aux morts.

### **PROCHAIN RENDEZ-VOUS**

Conseil Municipal : jeudi 16 mai 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h30.